

PROGRAMME DE BONS-RABAIS PURINA ONE^{MD}

MODALITÉS OFFICIELLES

S'ADRESSE UNIQUEMENT AUX RÉSIDANTS DU CANADA QUI, AU MOMENT DE LEUR PARTICIPATION, SONT ÂGÉS D'AU MOINS 18 ANS OU ONT ATTEINT L'ÂGE DE LA MAJORITÉ, SI CELUI-CI EST SUPÉRIEUR À 18 ANS À L'ENDROIT OÙ ILS RÉSIDENT.

NUL À L'EXTÉRIEUR DU CANADA ET LÀ OÙ INTERDIT OU RESTREINT PAR LA LOI.

EN VIGUEUR JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS.

1. **ADMISSIBILITÉ:** Le programme de bons-rabais Purina One^{MD} (l'«offre») est commandité par Nestlé Purina Soins des animaux familiers Canada, une division de Nestlé Canada inc., 2500 Royal Windsor Dr. Mississauga, ON L5J 1K8 (le «commanditaire»). L'offre s'adresse uniquement aux résidents autorisés du Canada (le «territoire») qui sont âgés d'au moins 18 ans ou ont atteint l'âge de la majorité, si celui-ci est supérieur à 18 ans à l'endroit où ils résident. Les employés, dirigeants et administrateurs du commanditaire et de l'agence indépendante tierce responsable de l'administration de l'offre (l'«administrateur»), les sociétés mères, filiales et entités affiliées au commanditaire et à l'administrateur, ainsi que les membres de la famille immédiate de ces personnes et ceux qui résident sous le même toit que ces dernières, ne peuvent prendre part à la présente offre. Nul à l'extérieur du territoire et là où interdit ou restreint par la loi. Les termes «participants», «vous» et «votre» désignent collectivement dans les présentes les personnes prenant part à l'offre. L'administrateur se réserve le droit de demander aux participants de se soumettre à la vérification de leur admissibilité et de leur identité. En prenant part à cette offre, les participants acceptent pleinement et inconditionnellement les modalités officielles et les décisions du commanditaire et de l'administrateur, lesquelles relèvent entièrement de ces derniers et sont exécutoires et sans appel pour tout ce qui touche à l'offre.
2. **PÉRIODE DE L'OFFRE:** La «période de l'offre» commence le 1er octobre 2020 à midi, heure de l'Est («HE»), et se termine le 31 décembre 2020 à 23 h 59 min 59 s (HE) ou à l'épuisement des bons-rabais (tels que définis à l'article 4 ci-dessous), selon la première occurrence.
3. **COMMENT PARTICIPER ET RECEVOIR UN BON-RABAIS:** Le participant doit:

Phrase recommandée: Pendant la période de l'offre, le participant doit acheter des produits de soins pour animaux familiers Purina One^{MD} admissibles et présenter le reçu de ses achats (le «reçu»).
- A. Pendant la période de la promotion, le participant doit se rendre sur purina.ca/recompenses (le «site Web»), fournir son adresse électronique et suivre les instructions pour s'inscrire en fournissant tous les renseignements demandés sur le formulaire d'inscription, notamment ses prénom et nom en entier (pas d'initiales), son adresse complète (pas de casiers postaux), avec la ville, la province ou le territoire et le code postal, et confirmer qu'il ou elle a lu et accepte d'être lié par les présentes modalités officielles.

- B. Une fois sur le site Web, le participant doit téléverser une image de son reçu (une «participation»). La photo doit être au format .JPEG, .JPG, .PNG ou .GIF (PDF non acceptés) et ne peut dépasser 8 Mo. Le reçu doit être clairement visible, tel que déterminé par le commanditaire ou l'administrateur à leur entière discrétion. On ne peut utiliser un reçu de caisse qu'une (1) fois afin de s'inscrire à cette promotion. Si le même reçu est utilisé plusieurs fois par une même personne ou par plusieurs personnes, il ne sera pas admissible et le commanditaire pourra disqualifier le(s) participant(s) à sa seule discrétion.
- C. Quand le participant aura téléversé des reçus de produits de soins pour animaux familiers Purina One^{MD} d'un total d'au moins cinquante dollars (50 \$CAN), il ou elle recevra un bon-rabais, tel qu'énoncé à l'article 4 des présentes modalités officielles.
- D. Limite d'une (1) participation par participant ou numéro de téléphone par jour pendant la période de l'offre. Par «jour», on entend une période débutant à 00 h 00 min 00 s (HE) et se terminant à 23 h 59 min 59 s (HE) chaque jour civil pendant la période de l'offre, sauf le 1er octobre 2020, où la période débutera à midi (HE) et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HE).
- E. Un participant qui sera déjà venu sur le site Web n'aura qu'à entrer son adresse électronique pour pouvoir téléverser un reçu.
- F. Limite d'un (1) bon-rabais par participant pendant toute la période de l'offre.

IMPORTANT: des frais relatifs à l'envoi de messages et à la transmission de données peuvent s'appliquer si le participant s'inscrit à partir de son appareil mobile. Ce ne sont pas tous les fournisseurs de téléphonie mobile qui offrent le service nécessaire pour participer à la présente offre.

4. **DÉTAILS DES BONS-RABAIS:** Le bon-rabais donne au participant droit à un rabais de vingt dollars (20 \$CAN) à l'achat de produits de soins pour animaux familiers Purina One^{MD}. Après vérification de sa participation (telle que définie par le commanditaire, à son entière discrétion), le participant recevra par la poste, à l'adresse qu'il aura donnée en s'inscrivant, son bon-rabais, et ce, dans un délai de 6 à 8 semaines.

Le bon-rabais ne pourra être utilisé que chez les détaillants participants. Limite d'un bon-rabais par personne. Les bons-rabais sont sujets à toutes les modalités et restrictions, y compris la date d'expiration qui y serait imprimée. Ils ne peuvent être échangés contre de l'argent et ne seront pas remplacés s'ils sont perdus, volés, endommagés ou utilisés sans le consentement du destinataire.

Chaque participant est seul responsable du paiement de toutes les taxes fédérales, provinciales, territoriales et locales applicables aux bons-rabais qu'il aura reçus. Tous les autres frais et dépenses qui ne sont pas expressément prévus dans le présent règlement incombent entièrement au participant. Les bons-rabais ne seront envoyés qu'aux adresses postales valides; aucune case postale ne sera acceptée.

5. **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ:** Les dirigeants, administrateurs, mandataires et employés du commanditaire et de l'administrateur, de chacune de leurs sociétés mères, filiales, sociétés franchisées et entités affiliées respectives et de chacune de leurs

agences de publicité, de promotion et de conception de sites Web respectives, ainsi que les entrepreneurs indépendants (tous désignés collectivement dans les présentes comme les «entités de l'offre»), n'assument aucune responsabilité relativement aux situations suivantes: (i) connexion au serveur de réseau ou autre interrompue ou non disponible, erreurs de communication, transmissions téléphoniques ou informatiques défectueuses, inscriptions, commandes ou transmissions tronquées, brouillées ou mal acheminées, dysfonctionnements, pannes ou problèmes téléphoniques, électriques, de réseau, de matériel ou de logiciel informatique ou de programmes, défauts, problèmes ou autres erreurs, omissions, interruptions ou suppressions de quelque nature que ce soit, qu'elle soit humaine, mécanique ou électronique, dommage à un ordinateur en raison de la participation à l'offre; (ii) participations ou bons-rabais illisibles, inintelligibles, insuffisamment affranchis, mal acheminés, retardés, non livrés, endommagés ou en retard, inscription ou commande incomplète ou inexacte, par la faute des utilisateurs d'Internet ou de toute programmation en lien avec l'offre ou utilisée dans le cadre de l'offre ou à cause d'une erreur technique ou humaine survenue dans le cadre de l'administration de l'offre; (iii) erreurs typographiques dans le matériel lié à l'offre. Toutes les inscriptions et tous les éléments y étant associés deviendront la propriété du commanditaire et ne seront ni pris en considération ni retournés. Si le commanditaire estime, à sa discrétion, que l'offre est compromise en raison de virus, de bogues, d'intervention humaine non autorisée ou d'autres causes, lesquels, à sa discrétion, peuvent nuire à la gestion, à la sécurité ou à l'équité de l'offre, il se réserve le droit, à son entière discrétion, de modifier, d'annuler ou de suspendre l'offre, ou d'y mettre fin. **LES ENTITÉS RESPONSABLES DE L'OFFRE NE SE PORTENT AUCUNEMENT GARANTES, QUE CE SOIT DE MANIÈRE EXPRESSE OU IMPLICITE, DES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, DE JUSTESSE POUR TOUTE FIN PARTICULIÈRE OU DE QUELQUE VIOLATION QUE CE SOIT, NOTAMMENT, RELATIVEMENT À L'OFFRE.**

6. **DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ:** Les entités de l'offre déclinent expressément toute responsabilité, et chacune consent à dégager les autres de toute responsabilité relative aux coûts, réclamations, dommages ou blessures (soit par suite d'une négligence, soit autrement), invalidités ou pertes subis par des personnes ou des biens (notamment le décès ou la violation de tout droit personnel, comme le droit de publicité ou le droit au domaine privé, le libelle ou la calomnie) découlant, en tout ou en partie, directement ou indirectement de la participation à l'offre, de la livraison et (ou) de l'acceptation, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation d'un bon-rabais, ou de toute activité liée à l'offre. Les entités de l'offre n'assument aucune responsabilité relativement aux pertes (financières ou autres), fautes civiles, blessures (y compris le décès) ou dommages occasionnés à des personnes ou à des biens, pouvant avoir été subis, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, du fait de l'activation, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation d'un produit lié à l'offre ou du bon-rabais. En outre, les entités de l'offre n'assument aucune responsabilité en cas d'annulation, de modification ou de fin prématurée de l'offre pour quelque raison que ce soit, notamment les actes ou les manquements d'une société ou d'un individu responsable de l'offre, les conditions météorologiques, un incendie, une grève, un acte de guerre ou de terrorisme ou toute autre situation indépendante de sa volonté.
7. **DIFFÉRENDS:** CETTE OFFRE EST RÉGIE PAR LES, ET SERA INTERPRÉTÉE CONFORMÉMENT AUX, LOIS DE L'ÉTAT DU MICHIGAN, ET LE TRIBUNAL CHARGÉ DU RÈGLEMENT DE TOUT LITIGE AINSI QUE L'ENDROIT OÙ SERA RÉGLÉ CELUI-CI SERA LE COMTÉ D'OAKLAND, AU MICHIGAN. SI LES CONTROVERSES OU RÉCLAMATIONS NE PEUVENT ÊTRE RÉSOLUES PAR DES CONVERSATIONS

DIRECTES OU LA MÉDIATION, ELLES LE SERONT PAR UN ARBITRAGE EXÉCUTOIRE ET SANS APPEL EFFECTUÉ PAR LA *AMERICAN ARBITRATION ASSOCIATION* CONFORMÉMENT À SES RÈGLEMENT ET PROCÉDURES EN LA MATIÈRE OU TOUTE VERSION SUBSÉQUENTE DE CEUX-CI («RÈGLEMENT DE L'AAA»). LE RÈGLEMENT DE L'AAA PORTANT SUR LE CHOIX DE L'ARBITRE DEVRA ÊTRE SUIVI, MAIS CE DERNIER DEVRA ÊTRE EXPÉRIMENTÉ ET AUTORISÉ À PRATIQUER LE DROIT AU MICHIGAN. TOUTE PROCÉDURE PRÉSENTÉE CONFORMÉMENT AU PRÉSENT PARAGRAPHE SERA TRAITÉE DANS LE COMTÉ D'OAKLAND, AU MICHIGAN. LE RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DOIT ÊTRE LIMITÉ AUX DOMMAGES RÉELS, ET EN AUCUN CAS UNE PARTIE NE POURRA OBTENIR DE DOMMAGES-INTÉRÊTS PUNITIFS, EXEMPLAIRES, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS, MULTIPLIER OU AUGMENTER DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT DES DOMMAGES, Y COMPRIS LES HONORAIRES D'AVOCAT OU D'AUTRES COÛTS CONNEXES À LA SUITE DE LA PRÉSENTATION D'UNE RÉCLAMATION, NI RÉSILIER LA PRÉSENTE ENTENTE OU DEMANDER DE MESURES INJONCTIVES OU TOUT AUTRE REDRESSEMENT EN EQUITY. LES PARTICIPANTS CONVIENNENT QUE LES DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS, DES ENTITÉS DE L'OFFRE OU DE TOUTE AUTRE PARTIE SERONT RÉGLÉS INDIVIDUELLEMENT, SANS RECOURS À QUELQUE FORME QUE CE SOIT DE RECOURS COLLECTIF. TOUTE DEMANDE D'ARBITRAGE DOIT ÊTRE DÉPOSÉE DANS UNE PÉRIODE D'UN (1) AN SUIVANT LA SURVENANCE DE LA CAUSE D'ACTION, SANS QUOI CETTE DERNIÈRE NE POURRA PLUS ÊTRE PRÉSENTÉE.

Si une partie de la présente clause d'arbitrage est jugée non valide, non exécutoire ou illégale, ou si elle est contraire aux modalités de l'AAA, le reste de la présente clause d'arbitrage demeurera en vigueur et devra être interprété conformément à ses modalités, comme si la partie non valide, non exécutoire, illégale ou contradictoire de la clause ne figurait pas aux présentes.

RÉSIDENTS DU QUÉBEC SEULEMENT: TOUT DIFFÉREND CONCERNANT LA TENUE OU L'ORGANISATION D'UN CONCOURS PUBLICITAIRE PEUT ÊTRE SOUMIS À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC POUR DÉCISION. TOUT LITIGE CONCERNANT LA PRODUCTION D'UN BON-RABAIS PEUT ÊTRE SOUMIS À LA RÉGIE UNIQUEMENT AFIN QU'ELLE AIDE LES PARTIES À EN ARRIVER À UNE ENTENTE.

8. **POLITIQUE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE:** Tout renseignement permettant d'identifier une personne recueilli au cours de la participation d'un participant à la présente offre le sera par le commanditaire ou son agent et sera utilisé par le commanditaire, ses sociétés affiliées, ses agents et ses spécialistes en marketing aux fins de la bonne administration de l'offre et du traitement de celle-ci, tels qu'ils sont définis dans les présentes modalités officielles et conformément à la politique de protection de la vie privée présentée sur <https://fr.purina.ca/politique-de-protection-de-la-vie-privée>.
9. **MODALITÉS GÉNÉRALES:** Les participants renoncent à tout droit de faire valoir toute ambiguïté dans les présentes modalités officielles. Toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales, territoriales et locales s'appliquent. Les taxes fédérales, provinciales, territoriales et locales, le cas échéant, incombent entièrement au participant. Le commanditaire se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre l'offre ou tout élément de celle-ci, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (notamment les présentes modalités officielles), sans préavis de quelque forme que ce soit et pour toute raison que ce soit (notamment en cas de situation

imprévue ne figurant pas entièrement dans les présentes modalités officielles). Les clubs, organisations ou groupes ne peuvent prendre part à la présente offre. Le commanditaire se réserve le droit de disqualifier tout individu s'il juge, à son entière discrétion, que ce dernier a manipulé le déroulement de l'offre, a agi en contravention des présentes modalités officielles, ou a agi de manière déloyale ou avec l'intention de nuire au bon déroulement de l'offre. Toute utilisation de systèmes robotiques ou automatisés, de macros, de systèmes programmés, de systèmes tiers ou d'autres méthodes de cette nature pour participer à l'offre entraînera la nullité de toute tentative de participation par de telles méthodes et la disqualification de la personne ayant utilisé ces méthodes. Toutes les inscriptions et tous les documents soumis deviennent la propriété du commanditaire et aucun ne sera retourné. Les entités de l'offre ne sont pas responsables des participations ou des bons-rabais perdus, en retard, illisibles, non livrables ou non livrés. En cas d'incompatibilité entre les détails de l'offre contenus dans les présentes modalités officielles et celles du matériel relatif à l'offre (notamment la publicité sur les points de vente et à la télévision et la publicité imprimée, les emballages promotionnels et tout autre moyen promotionnel), les détails de l'offre énoncés dans les présentes modalités officielles prévaudront.

Commanditaire: Nestlé Purina Soins des animaux familiaux Canada, une division de Nestlé Canada inc., 2500 Royal Windsor Dr. Mississauga, ON L5J 1K8

Les marques Purina appartiennent à la Société des Produits Nestlé S.A. et sont utilisées sous licence. © 2020 Nestlé. Toutes les autres marques appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Pour toute demande de renseignements au Service à la clientèle, [communiquez avec nous](#).